

## LE BILLET

d'Alain Bazot  
Président  
de l'UFC-Que Choisir



LAURENT HINI

GAZ

## Soyons «consomm'acteurs»

**M**aintes fois utilisée, voire dévoyée, l'expression consomm'acteur prend aujourd'hui tout son sens avec l'opération «gaz moins cher ensemble» proposée par l'UFC-Que Choisir. Son objectif: obtenir, par la mobilisation des usagers, le meilleur tarif pour leur gaz avec, en outre, un contrat sécurisé et un traitement des réclamations associant l'UFC-Que Choisir (lire ci-contre). Innovante, la démarche peut surprendre. Elle s'inscrit pourtant pleinement dans la longue tradition des grands combats consommateurs lancés par l'association avec l'aide des consommateurs (boycott du veau aux hormones, combats contre les chèques payants, etc.) et est parfaitement en phase avec sa mission: les rassembler et défendre leurs intérêts, que ceux-ci soient juridiques ou économiques. Après les campagnes défensives, cette campagne offensive, non lucrative, vise à dynamiser la concurrence sclérosée sur le marché du gaz. Conformément à notre devoir d'impartialité, nous avons invité, à l'été, tous les fournisseurs à répondre à notre appel d'offres très exigeant en termes de protection des consommateurs. Il faut croire que la concurrence au service des particuliers est un épouvantail au vu du désintérêt quasi général des fournisseurs dès le stade de l'appel d'offres. S'il est regrettable qu'un seul opérateur accepte de jouer le jeu, l'objectif de cette campagne reste parfaitement intact et dépend désormais de vous. L'UFC-Que Choisir a rédigé le contrat, à tous les consommateurs d'arrêter le prix le plus attractif en se mobilisant en masse. Que ceux qui s'interrogeraient sur une atteinte à l'indépendance de l'association, à laquelle nous sommes tous profondément attachés, se rassurent: cette campagne est totalement désintéressée. Un commissaire aux comptes a d'ailleurs été désigné pour certifier l'absence de flux financier entre notre association et le fournisseur lauréat. Alors, n'hésitez plus. Avec, [gazmoinscherensemble.fr](http://gazmoinscherensemble.fr), soyons plus pour payer moins! ♦



Retrouvez Alain Bazot  
sur son blog [www.alain-bazot.fr](http://www.alain-bazot.fr)

## DÉFENSE DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT

PRIX DU GAZ

## Ensemble, faisons baisser la facture

Faire baisser sa facture de gaz, ce n'est pas seulement consommer moins. C'est également s'assurer qu'on ne paie pas trop cher ou dénicher un contrat meilleur marché et sans chausse-trape. C'est l'objectif de l'opération «gaz moins cher ensemble» lancée par l'UFC-Choisir.

**P**rès de 11 millions de foyers consomment du gaz naturel pour se chauffer et/ou faire la cuisine. La facture moyenne annuelle d'une famille de quatre personnes se chauffant au gaz se monte à 1 200 €. La majorité des ménages est restée dans le giron de l'opérateur historique, GDF Suez, et a conservé le tarif réglementé. Néanmoins, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, la commercialisation du gaz est ouverte à la concurrence et si GDF Suez reste fournisseur historique, il n'est plus en situation de monopole. D'autres prestataires, comme Alternat, Antargaz, Direct Énergie, Eni, Lampiris et même EDF, proposent des offres souvent plus avantageuses que le prix à tarif réglementé. Or, malgré la multiplicité des offres, plus de 90% des ménages demeurent fidèles à GDF Suez.

### La démarche de l'UFC-Que Choisir

Pour dynamiser ce marché sclérosé et faire en sorte que la concurrence joue en faveur des consommateurs, l'UFC-Que Choisir a décidé de lancer la campagne «Gaz moins cher ensemble». Son objectif est double: des prix attractifs et des contrats plus sûrs. Le principe est simple: rassembler le maximum de consommateurs pour leur permettre d'obtenir le prix du gaz le moins

cher possible en stimulant la concurrence entre les différents opérateurs. Pour cela, un appel d'offres auprès de l'ensemble des fournisseurs de gaz a été lancé en juillet dernier, assorti d'un cahier des charges en trois points: un prix attractif, un contrat plus protecteur que la loi pour le consommateur et l'implication de

### Un seul opérateur joue le jeu

l'UFC-Que Choisir en cas de réclamation. Des sept fournisseurs contactés, un seul, Lampiris (voir encadré p. 5), a accepté de jouer le jeu. *De facto*, c'est donc lui le lauréat. Outre l'acceptation des conditions contractuelles imposées par l'UFC-Que Choisir, Lampiris propose une offre compétitive: une réduction minimale de 13% sur le tarif réglementé du kWh pratiqué en octobre, avec, en plus, un rabais supplémentaire en fonction du nombre de consommateurs inscrits. Plus il y en aura, plus l'offre finale sera attractive.

### Comment s'inscrire?

Toute personne intéressée<sup>(1)</sup> peut s'inscrire sur le site [www.gazmoinscherensemble.fr](http://www.gazmoinscherensemble.fr) ouvert par l'UFC-Que Choisir jusqu'au 25 novembre prochain. L'inscription est gratuite et ne vous oblige en aucun cas à changer de fournisseur. Il suffit juste de la compléter en renseignant votre profil de consommation de gaz, à partir des données qui figurent



J.-C. MOSCHETTI/REA

Plus de 90% des ménages restent fidèles à GDF Suez. À tort.

sur votre facture (pour vous aider, un guide est disponible sur le site). L'offre finale, dépendant du nombre d'inscrits, sera dévoilée le 26 novembre. À l'issue de ce processus, une offre personnalisée sera adressée à chaque participant à partir du 7 décembre. Elle indiquera le montant annuel estimé de la facture calculé à partir du prix de l'offre finale et sur la base des informations renseignées par le particulier selon son profil de consommation. Dès lors, vous aurez jusqu'au 31 janvier 2014 pour décider ou non de souscrire à cette offre. Dans l'affirmative, la fourniture de gaz interviendra au plus tard dans les 45 jours suivants, et, dans ce délai, pas plus tard que 15 jours après avoir signé le contrat de fourniture. Pas besoin de résilier votre contrat chez l'ancien fournisseur, ni de changer de compteur ou d'installation, aucun risque de coupure de gaz à redouter, tout se fera automatiquement et gratuitement. C'est d'ailleurs la même qualité de gaz qui circule dans les tuyaux. Lampiris s'engage sur une durée d'un an, mais tout souscripteur reste libre de changer de fournisseur à tout moment, sans frais ni pénalités.

#### Les plus de l'offre

Outre un prix du gaz attractif, Lampiris s'est engagé à tenir compte des autorelevés transmis par le particulier entre les

périodes de relevés du distributeur. Vous pourrez ainsi obtenir une facture bimestrielle basée sur votre consommation réelle de gaz, et non sur une estimation. De même, en cas de contestation de facture, Lampiris s'est engagé à permettre à l'abonné de ne régler que le montant non contesté de la facture jusqu'à la résolution du désaccord. Lampiris s'engage aussi à être l'interlocuteur unique en cas de litiges, y compris ceux liés à la distribution du gaz, qui demeurent légalement du ressort d'ERDF. De son côté, assurant toute la logistique pour regrouper les consommateurs intéressés par cette opération, l'UFC-Que Choisir reste associée au suivi du traitement de toutes les éventuelles réclamations. ♦

Jean-Paul Geai

*(1) Plusieurs modalités d'inscription sont possibles sur le site. Sont exclus les copropriétés et les habitants des communes où la distribution du gaz est assurée par une compagnie locale (Bordeaux, Grenoble, Strasbourg...).*

#### LE FOURNISSEUR LAURÉAT

**Lampiris.** Créé en 2010, Lampiris France est un fournisseur d'énergie reconnu par la Commission nationale de l'énergie (CRE) et le Médiateur national de l'énergie. La société mère a son siège en Belgique, où elle compte près de 700 000 clients particuliers sur le marché du gaz (près de 8% du marché belge).

## DEUX QUESTIONS AU MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE

### Une initiative salubre

Créé par la loi du 7/12/2006, le Médiateur national de l'énergie participe à l'information des consommateurs d'électricité ou de gaz et les aide à résoudre leurs litiges avec les fournisseurs.

**Q C** En matière de téléphonie, la concurrence joue à plein, au bénéfice des consommateurs.

**Pour le gaz, ça n'est pas le cas alors qu'il y a plusieurs fournisseurs. Comment l'expliquez-vous?**

**Le Médiateur national de l'énergie:** les connaissances des Français sur l'ouverture des marchés de l'énergie restent assez faibles. C'est l'une des révélations du baromètre Énergie-Info que nous réalisons chaque année avec la Commission de régulation de l'énergie. Seuls 48% d'entre eux savent que le marché du gaz est ouvert et qu'ils ont donc la possibilité de changer de fournisseur. Autre explication: le gain financier escompté était jusqu'à présent limité, soit quelques euros sur les factures. La frilosité du marché s'explique en outre par le fait que les consommateurs craignent d'être coupés lors du changement de fournisseur, que cette procédure soit payante, ou encore qu'elle

nécessite de changer de compteur... Il n'en est rien et cela ne se sait pas assez.

**Q C** Que pensez-vous de la campagne « gaz moins cher ensemble », lancée par l'UFC-Que Choisir pour dynamiser la concurrence?

**MNE:** certains fournisseurs affichent des offres avec des réductions sur la facture de gaz de l'ordre de 10%. La réversibilité, qui permet de revenir à tout moment et sans condition aux tarifs réglementés en gaz comme en électricité, est ouverte à tous et il n'y a aucun risque. Nous ne pouvons donc que saluer les démarches de l'UFC-Que Choisir, comme toutes celles qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays. Grâce à cette initiative, les Français connaîtront mieux l'ouverture des marchés de l'énergie et ce qu'on peut en attendre, de façon positive. Ils ont été ouverts à la concurrence dans l'intérêt des consommateurs, ce qui n'a pas toujours semblé évident ces dernières années.

#### Les expériences étrangères

La proposition de l'UFC-Que Choisir n'est pas un cas isolé. 38 000 foyers anglais ont répondu à l'offre « Big Switch », initiée par notre confrère *Which*, pour une économie moyenne annuelle de 230 €. En Belgique, ils sont 47 000 à avoir adhéré à l'opération « Réduisons la facture » de *Test Achats*, avec un gain annuel moyen de 365 €. Aux Pays-Bas, 43 000 ménages

ont souscrit une offre semblable pour un gain de 330 € en moyenne. Dans ces trois pays, les économies valent pour le gaz + l'électricité. En France, l'opération lancée par l'UFC-Que Choisir ne vaut que pour le gaz car, pour l'électricité, le tarif réglementé d'EDF reste plus intéressant, du fait du poids du nucléaire dans la production française. Mais elle s'enrichit de la sécurité juridique du contrat.